

## **Motion 1771**

### **invitant le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil une modification des statuts de la Fondation du Stade de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le rapport RD 547 de la Commission de contrôle de gestion et plus particulièrement ses recommandations renvoyées à l'unanimité au Conseil d'Etat en décembre 2004 ;
- la recommandation spécifique approuvée par le Conseil d'Etat relative à la modification nécessaire du statut juridique de la Fondation ;
- l'absence, à ce jour, d'une situation claire et transparente relative au fonctionnement de la Fondation du Stade de Genève et à l'exploitation du stade à proprement parler;
- l'apport non négligeable fourni par les souscripteurs du stade qui ont permis de récolter plus de 3,4 millions sur un investissement global de plus de 110 millions ;
- l'absence de toute forme de communication de la part de la Fondation du Stade de Genève vis-à-vis des souscripteurs ;
- la non-prise en considération des intérêts des souscripteurs dans le cadre des négociations menées avec l'UEFA pour la mise à disposition du Stade de Genève pour l'Euro 2008 ;
- l'absence d'un représentant des souscripteurs au sein du Conseil de Fondation du Stade de Genève;

invite le Conseil d'Etat

- à présenter dans les meilleurs délais à notre Grand Conseil, un projet de révision des statuts de la Fondation du Stade de Genève ;
- à intégrer l'existence et les droits légitimes des souscripteurs en regard des apports financiers de ces derniers et des promesses qui leurs ont été faites ;
- au demeurant, à venir présenter un point sur la situation financière de la Fondation et sur l'exploitation même du Stade de Genève (réponse au RD 547).